



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Bovins

Question écrite n° 48545

Texte de la question

M. Guy Canard appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation très spécifique et délicate de 93 agriculteurs dans le département de l'Allier. En août 1995, pour permettre aux éleveurs de faire face aux effets de la crise bovine, il était annoncé une compensation de 240 francs par vache, versée sous la forme d'une avance sur l'ICHN 1996. Les éleveurs en activité en 1995 mais en retraite en 1996 ont bien perçu cette aide mais n'ont pas déposé de dossier ICHN 1996. Or on leur demande aujourd'hui le remboursement de ce qui est considéré par l'administration comme une avance mais qui avait été annoncé comme une compensation des pertes 1995. Les 93 préretraités concernés ont pourtant bien subi les pertes de 1995 et le remboursement aujourd'hui demandé est ressenti comme une injustice grave. Il lui demande de lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour tenter de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

La majoration des indemnités compensatoires de handicaps naturels au titre de 1996 accordée pour le cheptel de vaches allaitantes a été versée en février 1996 dès l'accord de la Communauté européenne. Il s'agissait d'un acompte à valoir sur l'indemnité de la campagne. L'instruction des dossiers déposés par les éleveurs en janvier n'avait pu être faite à l'attention de tous les bénéficiaires a été appelée sur les risques de reversement éventuel. L'article R 113-20 du code rural excluant du bénéfice des aides compensatoires aux handicaps naturels les personnes en retraite ou en préretraite, les éleveurs non éligibles à ces aides en 1996 ne pouvaient donc pas se prévaloir de l'octroi de cet acompte.

Données clés

Auteur : [M. Canard Guy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48545

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 891

Réponse publiée le : 24 mars 1997, page 1522